

procèdent actuellement à une étude visant à évaluer l'utilisation systématique du test de provocation orale chez les enfants à bas risque d'allergie à la pénicilline. Cela veut dire essayer de petites doses de l'antibiotique à l'hôpital, sous surveillance médicale. L'administration de l'antibiotique se fera en deux étapes : administration de 10 % de la dose totale, suivi une période d'observation de 30 minutes, puis administration de la 2e dose à 90 % de la dose totale et d'une période d'observation du patient de 60 minutes après l'administration de la dernière dose. Ce test permet de documenter l'absence ou la présence d'allergie et de pouvoir ensuite utiliser l'amoxicilline de manière sécuritaire chez votre enfant. L'amoxicilline est l'antibiotique de choix pour les infections courantes des enfants et adolescents (par exemple les otites, les pneumonies, les pharyngites, etc). Aujourd'hui, nous avons fait ce test de provocation chez votre enfant. Vous recevez cette lettre car un projet de recherche est actuellement mené en lien avec ce traitement. Le but de ce projet est de recueillir des données pour que nous puissions bien évaluer les soins offerts au CHUSJ.

Environ 1 mois après votre visite au CHU Sainte-Justine, vous serez contacté par téléphone, afin de vous inviter à répondre à un très court questionnaire. L'appel téléphonique sera effectué par une infirmière de recherche. L'avantage pour votre enfant sera de profiter d'un appel par une infirmière de recherche qui pourra s'assurer de la bonne évolution clinique de votre enfant. Si un problème est décelé par l'infirmière lors de cet appel, le médecin de l'étude, Dr Ovetchkine sera avisé et vous serez dirigé vers une ressource médicale adéquate. L'autre avantage à participer à ce projet est d'aider tous les enfants ayant une allergie à la pénicilline à bénéficier de meilleurs soins, plus sécuritaires. Votre participation ne présente aucun risque ou inconvénient sauf celui de devoir répondre à un questionnaire téléphonique de moins de 5 minutes. Lors de l'appel téléphonique, on vous demandera un consentement verbal à la participation. La participation à cette étude est